



Décision d'aide humanitaire
23 02 01

Intitulé : Aide humanitaire en faveur des populations de l'Asie touchées par le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004.

Lieu de l'opération : ASIE

Montant de la décision : 80 000 000 euro

Numéro de référence de la décision : ECHO/-AS/BUD/2005/02000

Exposé des motifs

1 - Justification, besoins et population cible :

1.1. - Justification :

Le séisme qui s'est produit aux larges de la côte ouest du nord de Sumatra le dimanche 26 décembre 2004 a été suivi par des répliques sismiques de magnitude allant de 6 à 7,3. Les tremblements ont déclenché un tsunami puissant qui s'est élevé en parois d'eau atteignant des hauteurs de 10 mètres au moment où elles frappaient les côtes de l'Indonésie, du Sri Lanka, de l'Inde et de la Thaïlande. Des répliques sismiques à plus petite échelle se sont produites toutes les deux heures pendant plusieurs jours à Sumatra (Indonésie) et dans les îles indiennes de Andaman et Nicobar.

Les raz de marée provoqués par le séisme ont causé une inondation massive en Indonésie (provinces d'Aceh et du nord de Sumatra), au Sri Lanka (principalement le nord, l'est et le sud) et en Inde (îles Andaman et Nicobar, états du Tamil Nadu, d'Andhra Pradesh et du Kerala), une inondation substantielle aux Maldives et en Thaïlande et une inondation de moindre envergure au Bangladesh et au Myanmar.

L'impact de cette immense catastrophe naturelle sur la population touchée est impressionnant et le nombre de victimes augmente de jour en jour, plus de trois semaines après l'événement. Les chiffres les plus récents du 20 janvier 2005 font état de 213 655 morts, 21 687 disparus et 1 453 256 déplacés¹.

¹Source : Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Situation report n° 19, 18/01/2005, et situation reports des experts ECHO.

Outre les pertes humaines, la destruction matérielle est énorme. Les maisons ont été détruites ou endommagées, et les biens d'équipement ménager, les biens et économies personnels perdus. Les dommages causés aux moyens de subsistance ont érodé la capacité des personnes à gagner leur vie. L'infrastructure publique telle que l'eau et les canalisations, les routes, les ponts, les bâtiments, y compris les écoles et les hôpitaux, ainsi que les réseaux de télécommunication et d'énergie ont été totalement ou partiellement détruits. Dans les villes telles que Banda Aceh et Meulaboh, la plupart des bâtiments ont été soulevés du sol par les raz de marée.

Le 6 janvier 2005, les Nations unies ont lancé un appel sans précédent se concentrant sur un soutien aux besoins immédiats des populations en Indonésie, aux Maldives, au Myanmar, aux Seychelles, en Somalie et au Sri Lanka du mois de janvier à la fin juin 2005, et ont demandé €751,5 millions (\$ 977 millions) pour financer le travail crucial d'environ quarante agences des NU et ONG pour les six premiers mois de 2005. Déjà le 26 décembre 2004, la Fédération internationale de la Croix rouge avait lancé un Appel pour 4 852 932 € qui fut augmenté par la suite à 53 439 988 € le 29 décembre 2004. La mobilisation sans précédent des ONG humanitaires doit également être mentionnée.

En réponse à cette vaste catastrophe, la Commission, à travers ECHO, a adopté immédiatement des décisions d'urgence² visant à couvrir la réponse humanitaire immédiate. Mais au regard de l'ampleur sans précédent de cette catastrophe et les appels aux fonds qui ont suivi de la part des principales organisations humanitaires, la Commission a consulté rapidement le Parlement et le Conseil en vue de libérer des fonds par la mobilisation de 100 millions d'€ à partir de la réserve d'aide d'urgence vers la ligne budgétaire de l'aide humanitaire (23 02 01). Les autorités budgétaires ont donné rapidement, dès le 19 janvier 2005, leur accord à ce transfert de fonds.

La présente décision représente la proposition de la Commission européenne d'utiliser la plupart des fonds rendus disponibles à partir de la réserve. Elle fournit une contribution importante à l'appel des NU, de même qu'à des projets d'aide humanitaire présentés par d'autres organisations humanitaires clés et non inclus dans l'appel.

1.2. - Besoins identifiés :

En dépit du fait que le tsunami et le tremblement de terre dans le cas de l'Indonésie, aient laissé derrière eux la désolation, la mort et la misère, la situation aujourd'hui n'est pas la même dans toutes les zones affectées. Ceci s'explique par les différences d'intensité de la catastrophe, de la réaction des autorités locales, des capacités locales à faire face et de la difficulté, ou non, d'atteindre les zones affectées.

Indonésie

L'Indonésie est le pays qui a été le plus sérieusement touché par la catastrophe. La destruction s'est principalement concentrée dans la province d'Aceh dans le nord de Sumatra, où l'évaluation des besoins n'est pas encore achevée en raison d'énormes contraintes logistiques auxquelles sont confrontées les organisations d'aide humanitaire. A l'inverse d'autres pays affectés dans la région dans lesquels les organisations entrent rapidement dans la phase de récupération et de réhabilitation, l'Indonésie n'a pas encore surmonté la phase

² Décision de première urgence du 26/12/2004, 3 000 000 €(régionale); Décision d'urgence du 30/12/2004, 10 000 000 €(Sri lanka et Maldives); Décision d'urgence du 31/12/2004, 10 000 000 €(Indonésie)

d'urgence : les opérations de secours n'ont pas encore atteint toutes les zones affectées; des besoins aigus persistent dans le secteur de l'approvisionnement et de l'épuration en eau (selon les rapports des équipes d'évaluation de santé inter-agences) et des abris doivent être instamment fournis à la population déplacée arrivant dans les camps.

Aide alimentaire

Bien que le PAM estime qu'un million de personnes à Aceh auront besoin d'aide alimentaire de janvier à juin, la situation nutritionnelle semble être acceptable puisque la plupart de la population profite déjà des distributions de produits alimentaires. Néanmoins, toutes les rations fournies ne sont pas nutritionnellement équilibrées et aucune attention particulière n'est prêtée aux personnes les plus vulnérables. Les personnes vivant dans les zones urbaines ont un meilleur accès aux produits alimentaires et aux mécanismes locaux pour faire face.

Soutien aux moyens de subsistance

La FAO signale que beaucoup d'agriculteurs ont perdu une grande partie de leurs outils, équipement et cheptel. Les champs ont été nivelés, les réservoirs d'eau, les digues détruites, de même que les installations d'irrigation et de drainage. La pêche à petite échelle était la principale activité économique dans la province de Nanggroe Aceh Darussalam et il a été signalé que 70 % de la flotte de pêche à petite échelle a été détruite.

Santé

Malgré la détérioration des conditions d'hygiène et l'accès limité à l'eau potable, aucun début d'épidémies n'a été signalé jusqu'ici. L'OMS, avec le soutien de la Commission européenne (ECHO) et en collaboration avec le ministère de la Santé indonésien, a déjà établi une surveillance et un système d'alerte précoce sur les déclenchements d'épidémies.

Les infrastructures de santé ont été sérieusement endommagées et l'OMS a rapporté qu'il n'y a qu'un seul hôpital fonctionnant à Banda Aceh et un autre à Meulaboh et aucune clinique de santé locale subsiste après le tsunami. En ce qui concerne le personnel de santé, depuis le 17 janvier 2005, 50% du personnel provincial dans Aceh n'avait pas encore été retrouvé. Néanmoins, il semble qu'un nombre suffisant d'hôpitaux de campagne ait été déjà établi et certaines installations sanitaires locales soient réouvertes.

En raison des délais pour acheminer les personnes à l'hôpital après le tsunami, et du fait du nombre limité de structures médicales disponibles à ce moment, il y eu beaucoup d'amputations – pas moins de 100 par jour les premiers jours selon certains rapports.

La plupart des personnes sont traumatisées par l'ampleur de la catastrophe en termes de perte humaines et de destruction matérielle. Les réactions parmi la population varient de symptômes aigus tels que l'apathie et le fait de s'accrocher à ses proches à l'indifférence, bien que les réactions puissent également faire surface dans le plus long terme.

Eau et assainissement

Les besoins immédiats d'approvisionnement en eau dans les plus grands centres de population (Banda Aceh et Meulaboh), sont couverts par les systèmes temporaires de fourniture établis par les différentes agences participant aux opérations d'aide. Dans les zones rurales de la côte ouest d'Aceh, les évaluations des besoins progressent. Les équipes d'évaluation de santé inter-agences conduites par l'OMS tirent profit des moyens de transport

militaires pour atteindre les zones jusque là inaccessibles. De leurs rapports sur la situation, on peut conclure que, tandis que la quantité d'eau disponible est suffisante, la qualité doit être améliorée par une désinfection et remise en état des puits.

OCHA signale que l'hygiène environnementale est encore très mauvaise dans la majorité des zones affectées. Malgré les efforts en cours, il reste encore une très grande quantité de débris qui n'a pas été enlevée. La construction de latrines progresse mais à un rythme lent dû aux difficultés techniques liées au niveau élevé de la nappe phréatique (20-30 cm de la surface). En réponse à cette situation, plus de 50% des fonds de la décision d'urgence pour l'Indonésie (ECHO/IDN/BUD/2005/01000) ont été déjà attribués aux projets d'eau et assainissement. Néanmoins, ces actions visent à établir des systèmes temporaires dans les zones détruites par le tsunami et ne couvrent pas la réparation complète des systèmes d'approvisionnement en eau existants. En outre, il sera nécessaire de fournir l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires dans les camps de déplacés que le gouvernement prévoit d'établir.

Abris

Le HCR estime qu'environ 600 000 personnes sont toujours déplacées. Ce chiffre comprend sous la catégorie "déplacés" différents groupes de personnes chacun ayant des besoins différents: ceux qui vivent dans les camps, ceux qui vivent avec leurs familles ou voisins et ceux qui sont restés sur leurs terres en dépit du fait que leurs maisons ont été endommagées ou détruites. Tant les personnes déplacées vivant dans les camps que celles n'ayant pas été accueillies par des parents ou voisins ont un besoin d'abri temporaire adéquat jusqu'à ce que les programmes de réparation ou reconstruction de leur maisons ne commencent. Des évaluations préliminaires estiment que 117 000 maisons ont été complètement détruites, et 162 000 endommagées. Le besoin en maisons est estimé à 105 000 étant donné la grande perte de vies humaines. Comme mesure transitoire, le gouvernement prévoit d'établir 24 camps pour une durée de deux ans chacun avec une capacité de 35 000 personnes. Ces plans sont actuellement discutés avec les agences humanitaires.

Un grand nombre de personnes qui sont restées sur leurs terres veulent se retrouver dans leurs maisons dès que possible et à cet effet ont besoin de matériaux et d'outils pour commencer à les reconstruire.

Sri Lanka

Un peu plus de 800 kilomètres de côte a été balayé par les raz de marée. Les districts touchés comprennent les côtes du Nord et du Nord-est (Jaffna, Kilinochchi et Trincomalee), l'Est (Batticaloa, Ampara), le Sud (Galle, Matara et Hambantota), et le Sud-ouest de l'île (Gampaha, Colombo, Kalutara). Les districts les plus touchés sont à l'Est et au Sud. Des milliers de personnes ont été emportées par la mer et noyées par les courants forts, tandis que d'autres étaient emprisonnées dans des bâtiments, des bus et des trains. Les districts du Nord et de l'Est ont été également affectés par de fortes pluies après le tsunami, entraînant une détérioration des conditions sanitaires, et entravant les activités d'aide pendant une semaine.

Le gouvernement du Sri Lanka a déclaré l'état d'urgence dans les heures qui ont suivi la catastrophe, a déployé ses ressources militaires pour assister les efforts d'assistance et a appelé à l'aide internationale. Le Centre pour les Opérations Nationales (CNO), travaillant sous l'autorité directe du président, fournit l'interface essentielle entre les ministères concernés du gouvernement, les autorités locales, les militaires et la communauté humanitaire.

Des activités massives de reconstruction et de réhabilitation auront lieu dans les prochaines semaines et mois – logement, systèmes d'eau et assainissement, électricité, bâtiments publics, routes et ponts, équipements portuaires. Les coûts atteindront des centaines de millions d'EURO. Moins de trois semaines après la catastrophe, plusieurs task-force ont été déjà créées pour coordonner le travail de reconstruction. La "task-force pour reconstruire la nation" (TAFREUR) a commencé ses travaux le 15 janvier, et s'est vue assigner la tâche de reconstruire des hôpitaux, des services d'eau et assainissement, des logements et l'infrastructure de réseau endéans une année.

Selon de nombreux rapports des NU et les analyses des experts ECHO, la phase d'urgence est maintenant passée et le processus de réhabilitation est en train de commencer.

Aide alimentaire

Dans son opération régionale d'aide alimentaire d'urgence, le PAM estime que le nombre de personnes affectées par la catastrophe et ayant besoin de produits alimentaires est de 750 000 personnes. L'organisation entend fournir 61 225 MT de produits alimentaires à cette population, comprenant du riz, des légumineuses, du sucre, de l'huile végétale, des biscuits et des produits alimentaires mélangés enrichis.

Depuis le 17 janvier 2005, 6 872 MT a été distribuée et le PAM s'assure que les distributions de produits alimentaires sont en cours dans tous les districts affectés malgré les problèmes de transport dans certaines divisions. Les évaluations récentes du PAM indiquent que le nombre de personnes dans le besoin peut augmenter de 100 000 et que d'ici avril l'organisation manquera de blé, sucre et riz.

Soutien aux moyens de subsistance

En ce qui concerne les pêcheurs, une évaluation préliminaire effectuée par le Ministère de la pêche et des ressources aquatiques estime que sur une flotte totale de 29 694 bateaux, 19 637, soit approximativement 66 %, ont été endommagés ou détruits (1 225 grands bateaux de pêche hauturière, 8 097 barques motorisées et 10 316 barques traditionnelles non motorisées). En outre, la plupart des équipements de pêche a été également perdu ou endommagé et doit être remplacé.

10 ports de pêche importants sur 12 avec toutes leurs facilités ont été endommagés à différents degrés³.

Les besoins immédiats sont de réparer ou remplacer des bateaux et les équipements de pêche pour permettre aux pêcheurs les plus vulnérables de reprendre la pêche le plus rapidement possible.

De nombreuses autres familles, non concernées par les activités de pêche, ont perdu leurs moyens de subsistance. Ceci comprend les agriculteurs, les commerçants, les artisans, les travailleurs qualifiés et non qualifiés et d'autres vivant dans les mêmes communautés le long de la côte. L'aide à ces personnes devrait être également envisagée pour qu'elles retrouvent leurs moyens de subsistance.

Santé et aide psychosociale

³La FAO, rapport d'évaluation préliminaire, 12/01/2005.

Parmi les séquelles immédiates du tsunami, les principaux types de blessures sont les fractures et les lacérations. Il y a également un plus grand risque d'infections pulmonaires liées à l'inhalation de l'eau. Des complications post-traumatiques (gangrène, septicémie, etc....) ont également été identifiées.

Aucun déclenchement de maladie n'a été signalé jusqu'ici. Le Ministère de la Santé, ainsi que l'OMS, a conduit des campagnes de vaccination contre la rougeole, particulièrement dans le sud (District de Galle) après qu'un cas ait été découvert dans un camp temporaire. Une campagne pour le contrôle soutenu des maladies transmissibles via vecteur est prévue pour toutes les zones endémiques de malaria et de dengue. Le système de surveillance des maladies est en place et, dans certaines zones, très efficaces (Jaffna) mais requiert un soutien financier. Avec le nombre croissant de personnes quittant les camps, il deviendra plus difficile de maintenir la surveillance des maladies au moment où la population se disperse.

Il y a presque 500 professionnels internationaux de la santé travaillant actuellement au Sri Lanka ⁴ et dès le 29 décembre 2004, le ministère de la Santé a indiqué que les besoins en personnel médical étaient désormais couverts⁵. Presque tous les hôpitaux fonctionnent, sauf ceux emportés au loin sur la côte Est (Trincomalee), et le matériel médical et les médicaments sont disponibles et utilisés. L'OMS et la Banque mondiale évaluent actuellement les conditions pour les travaux de réparation en cours dans les structures de santé.

Le choc sévère et la perte éprouvés par la population ont des conséquences psychologiques et psychosociales très graves à la fois dans le court et dans long terme, et le retour à la vie normale et le rétablissement des moyens de subsistance seront difficiles. Il y a un grand mouvement de solidarité parmi la population touchée, mais, avec le déplacement, la dévastation des maisons et la perte de vies causées par la catastrophe, beaucoup de familles et d'individus sont affectés à la fois mentalement et physiquement. Une attention particulière devrait être prêtée aux enfants. L'Agence de Protection Nationale des Enfants a publié les données provisoires collectées dans les camps sur le nombre d'enfants non accompagnés (38), d'enfants séparés (836) et d'enfants qui ont perdu un parent (3 203)⁶.

Abris et produits non alimentaires

À partir du 17 janvier⁷, le gouvernement central signale que 443 336 personnes sont toujours déplacées (217 358 dans des camps et le reste avec des parents). Le nombre de maisons complètement endommagées est de 82 952 tandis que celles partiellement touchées sont de 40 841. Les districts à plus fort taux de déplacement sont Batticaloa, Trincomalee et Ampara à l'Est et au Sud-est.

L'assistance initiale fournie aux victimes du tsunami a consisté en un colis de produits non alimentaires comprenant des articles de première urgence. Beaucoup d'acteurs humanitaires ont distribué et continuent à distribuer des feuilles plastiques, des câbles plastiques, des tapis plastiques, des vêtements tels des sarees et T-shirts, des serviettes et des assiettes et tasses en plastique.

⁴L'OMS, rapport sur la situation n° 19, 17/01/2005.

⁵Source : UNDAC.

⁶15/01/2005.

⁷Source : <http://www.cnosrilanka.org/situatJan17.html>

Les chiffres concernant les personnes déplacées (IDPs) et les camps devraient être considérées comme des estimations puisque la situation est encore très fluide (et restera ainsi pour au moins deux semaines supplémentaires). Le nombre de IDPs existant devrait voir une réduction dans les prochains jours à venir vu que : (i) les IDPs dont les propriétés n'ont pas été sévèrement endommagées retourneront peut-être à leurs lieux d'origine une fois que les engagements du gouvernement en termes d'assistance en espèces deviendront une réalité, (ii) les IDPs qui se sont tournés vers les centres d'assistance sociale devraient, une fois la peur passée, retourner à leurs habitations et (iii) les Centres d'assistance sociale seront fermés et moins de Centres de transit ouvert.

Bien que le nombre de camps ait diminué au cours de la semaine passée, le nombre de camps dans les bâtiments scolaires reste élevé et les plans pour la relocalisation des familles déplacées actuellement dans les bâtiments scolaires continuent à être problématique⁸. Les autorités (CNO) et les principaux acteurs humanitaires, en commençant par le HCR, jouant un rôle de coordination dans ce secteur, se sont mis d'accord sur un modèle pour fournir des logements semi permanents ou des abris de transition au cours de la période de reconstruction des habitations estimée entre 8 mois et un an. Ce modèle comprend une surface couverte de 200 m², coûtants €230 par unité (coût local) et est mobile. Le HCR a récemment reçu l'autorisation pour avancer avec l'assemblage de ces abris de transition dans les districts touchés⁹. Toutefois, la politique concernant l'autorisation d'implantation dans la région de 100 à 300 mètres des côtes n'a pas encore été décidée et pourrait affecter des projets relatifs aux abris.

Eau et assainissement

La menace secondaire liée à l'eau et aux maladies transmissibles via vecteurs est reconnue comme la plus grande préoccupation. Tandis que dans beaucoup d'endroits l'inondation du tsunami a reculé, d'autres inondations causées par les fortes pluies dans certaines zones ont entravé les opérations de secours et ont aggravé les mauvaises conditions sanitaires pour les personnes déplacées à la fin décembre et au début janvier.

Bien que la disponibilité et la qualité de l'eau dans les camps se soient avérées satisfaisantes, il y a des problèmes d'hygiène, telle que la défécation ouverte. La javellisation, les tests sur l'eau, la formation et l'enseignement en matière d'hygiène sont nécessaires. Les problèmes de nettoyage et de pompage des puits continuent puisque les puits s'effondrent en raison du niveau d'eau élevé¹⁰. Par la décision de financement d'urgence du 30/12/2004, la Commission européenne (ECHO) soutient déjà largement ce secteur, avec la fourniture de réservoirs d'eau et de pompes et l'installation de latrines, par les partenaires comme l'UNICEF, Oxfam et Action Contre la Faim notamment.

Une attention particulière devrait être prêtée à assurer l'accès à une eau potable sûre et à une hygiène et gestion de l'eau appropriées dans les camps d'IDPs tant organisés que spontanés qui pourraient exister pour une période indéfinie jusqu'à ce qu'une solution durable soit proposée.

Inde

⁸UNICEF, rapport sur la situation n° 14.

⁹Source : ECHO Colombo, rapport sur la situation n°2

¹⁰Source : UNICEF, rapport sur la situation, 14/01/2005.

Le tsunami a causé des dommages étendus dans les îles d'Andaman et Nicobar, dans les états du Tamil Nadu, de Pondicherry, d'Andhra Pradesh et du Kerala. Le tsunami a touché un total de 2 260 kms de côte outre les îles entières d'Andaman et Nicobar. Le séisme a déplacé les îles de plusieurs mètres au Sud-est.

L'Inde n'a pas demandé l'assistance internationale. Les autorités ont répondu à la phase d'urgence à temps et d'une façon robuste, et l'Inde était en effet l'une des premières nations à offrir l'assistance à ses pays voisins touchés, Maldives et Sri Lanka, par l'allocation de ressources substantielles et le déploiement de ses moyens civils et militaires.

Néanmoins, pour la phase de reconstruction, le gouvernement de indien a approché la délégation de la CE, les Nations unies, la Banque mondiale et la banque de développement asiatique pour une assistance financière dans la reconstruction des zones dévastées par le tsunami qui a causé des dommages matériels estimés à 1,13 milliard d'EURO.

Abris et produits non alimentaires

Les autorités ont commencé à fermer les centres de secours spontanés initiaux, et à déplacer des personnes dans des camps intérimaires nouvellement construits, dont l'établissement est envisagé pour une période de 6 à 9 mois. Des rapports mitigés sont reçus sur la qualité de ces camps, en termes d'emplacement, d'espace, de matériaux de construction et de fourniture d'agrément ; il ne semble y avoir aucune standardisation, et il existe une grande variation entre les différents camps. Les coûts d'établissement et de gestion de ces camps doivent être partagés entre le gouvernement, les agences des NU, les ONG et les organisations privées. Ce partage de responsabilité nécessitera une coordination rigoureuse. Les abris anti-pluie au Tamil Nadu devront être prêts d'ici juin. Dans les îles Andaman et Nicobar, plus de 37 000 personnes sont dans un besoin urgent d'abris anti-pluie améliorés avant le commencement des pluies de la mousson en avril.

Dans la prochaine étape de la réponse, y compris la fourniture de logements permanents, le gouvernement attribuera la terre nécessaire en dehors de la zone de réglementation côtière (CRZ) ; cela, et les normes de construction, seront coordonnés de façon à réduire le risque de vulnérabilité à de futurs tsunamis. Le gouvernement n'a pas encore annoncé sa politique sur la fourniture de logements permanents, et il est difficile de déterminer si et comment il pourra appliquer les règlements CRZ, étant donné la confusion actuelle sur ce que les dispositions CRZ stipulent effectivement, et le besoin et le désir des communautés de pêcheurs de vivre aussi près que possible de la mer.

L'état du Tamil Nadu a distribué des matériaux de secours, sous la forme d'un colis standard (argent liquide, produits alimentaires, articles ménagers, vêtements) à chacune des 150 000 familles touchées dans les zones affectées par le choc du tsunami, pour un coût total de 1,56 million EUR.

Aide psychosociale

L'effet du tsunami sur la population des zones affectées en Inde est en fait le même que celui décrit pour l'Indonésie et le Sri Lanka et il en est de même des besoins. Les autorités indiennes ont également répondu à ce problème via l'IMHANS (Institut de la Santé Mentale et des Sciences Neurologiques) avec l'aide des agences des NU telles que l'UNICEF et le PNUD ; le Ministère de la justice et de l'habilitation sociales a adopté différentes mesures pour venir en aide aux femmes, enfants et handicapés touchés par le tsunami. Des numéros d'appel pour les enfants ont été ouverts. Néanmoins, plus pourrait être fait au niveau des communautés dans le domaine de l'aide psychosociale.

Moyens de subsistance

Le secteur de la pêche dans le Tamil Nadu, en Andhra Pradesh et dans les îles d'Andaman et de Nicobar a subi des dommages majeurs.

Le Tamil Nadu dispose de 591 villages de pêcheurs et de 362 centres de débarquement du poisson, qui sont pour la plupart petits et sont adaptés aux besoins des petites barques de pêche mécanisées et des bateaux traditionnels. En 2000, un total de 698 268 personnes était engagé dans le secteur de la pêche avec environ 10 000 navires de pêche mécanisés, 21 000 bateaux de fibre de verre et 28 000 catamarans¹¹. Le secteur de la pêche a subi des dommages majeurs en termes de pertes de vies humaines, de bateaux, de matériel de même que l'infrastructure telle que les ports et les centres de débarquement du poisson, les installations frigorifiques et les équipements de stockage.

En Andhra Pradesh, les pêcheurs ont été touchés sur 1 000 km de côte. Approximativement 2 000 bateaux de pêche et 47 370 filets ont été perdus. Presque 300 000 pêcheurs se sont retrouvés sans emploi. La pêche est une activité de commerce importante dans la partie côtière de l'Andhra Pradesh. L'état produit 200 000 tonnes de poissons de mer chaque année.

Les pêcheurs sont préoccupés par le prix du poisson qui est à l'heure actuelle si bas sur le marché qu'ils ne sont pas désireux « d'affronter la mer » s'ils sont incapables de vendre les poissons à un prix qui leur permettrait de vivre¹².

Enfin, il n'y a pas que des pêcheurs parmi les familles touchées par le tsunami. Il y a d'autres familles qui dépendent du secteur de la pêche pour leur subsistance (traitement, commercialisation), secteur également interrompu. En outre, l'agriculture et les moyens de subsistance ont été également touchés. C'est le cas particulièrement des Dalits, qui ne sont pas des pêcheurs, et se situent plus bas dans la hiérarchie des castes.¹³

Maldives

Les Maldives sont des atolls de corail, sortant directement de la mer. En conséquence, le tsunami n'a pas formé de raz de marée catastrophique comme au Sri Lanka, en Indonésie et en Thaïlande ce qui a empêché une catastrophe complète aux Maldives. Le tsunami s'est plutôt caractérisé par une hausse temporaire du niveau de la mer qui a causé une montée d'eau subite et forte inondant complètement 69 des 200 îles et de grandes parties de 70 autres. À un moment, une partie importante du pays était sous eau. Seules 9 îles n'étaient pas inondées¹⁴.

Les Maldives constituent en termes relatifs, le pays le plus touché au niveau de l'impact global du désastre. Un tiers de la population, environ 100 000 personnes ont été gravement touchées. Les logements et le système de distribution d'eau ont été détruits ou endommagés et la plupart des effets personnels des ménages, y compris les stocks alimentaires et l'argent liquide ont été perdus¹⁵. 20% des stations balnéaires ont suspendu leurs activités normales pour de longs mois afin d'effectuer des travaux de rénovation suite au tsunami. Neuf stations

¹¹Bateaux de pêche artisanaux en bois simples

¹²Source : La FAO.

¹³Source : Compte rendu de la réunion de partenaires d'ECHO de 13/01/2005.

¹⁴Source : OXFAM, rapport d'évaluation initial, 08/01/2005.

¹⁵Source : PNUD, rapport sur la situation, 14/01/2005.

balnéaires ont dû être évacuées. 46 des 87 stations balnéaires (52%) ont subi des dommages. Cette situation est sérieuse dans un pays où le tourisme constitue plus de 34% du PIB.

Selon le rapport de la mission d'évaluation de l'expert ECHO aux Maldives¹⁶, l'urgence a été gérée d'une manière très satisfaisante par les autorités, malgré des contraintes logistiques importantes pour acheminer l'aide humanitaire à une population dispersée sur 900 kms¹⁷. La disponibilité en eau, nourriture et matériel de secours, pour venir en aide aux personnes immédiatement après le tsunami était suffisante. Il n'existe aucun besoin aigu représentant un danger de mort qui ne soit pas couvert. Les phases de réhabilitation et de reconstruction ont déjà commencé sous la direction des autorités qui assurent une bonne coordination entre les différents agences et donateurs impliqués dans le processus¹⁸.

Santé

Malgré certaines craintes initiales que des maladies atteignent des niveaux épidémiques en raison du manque d'eau et d'hygiène appropriées, aucune manifestation d'épidémie n'a été signalée. L'OMS a suivi de près l'incidence des maladies contagieuses, et les niveaux de morbidité sont comparables à ceux de la même période l'année dernière. Les structures de santé et l'équipement ont été endommagés dans beaucoup d'îles. Des médicaments et du matériel médical ont été déjà envoyés aux îles et ne constituent plus des besoins urgents pour le gouvernement et l'OMS. Selon le ministère de la Santé, il y a assez de médicaments pour couvrir les besoins pendant les trois prochains mois et d'autres médicaments sont déjà programmés. L'équipement important sera remplacé à temps par les administrations nationales. L'UNICEF est en train de réparer ou de remplacer les équipements de la chaîne du froid, y compris les chambres froides de la capitale, à travers un financement de la Commission européenne (ECHO)¹⁹.

Eau et assainissement

Les îles étaient autosuffisantes en termes d'eau potable, principalement à travers des réservoirs de collecte d'eau de pluie au niveau des ménages individuels et des communautés, ainsi que grâce à certains puits creusés. Ces réservoirs de collecte d'eau ont été endommagés par les vagues et les puits ont été contaminés avec l'eau salée. En conséquence, de l'eau en bouteille a été envoyée de la capitale aux stations balnéaires et cela est toujours en cours. Des stations de désalinisation ont été installées dans les îles stratégiquement situées pour couvrir les besoins des grands atolls, et l'eau est transportée par bateau aux petites îles. Un grand nombre des réservoirs d'eau qui ont été détruits ont été déjà remplacés. Il y a un flux constant des réservoirs de stockage aux îles. La encore, le financement de Commission européenne (ECHO) a permis à l'UNICEF de commander 120 réservoirs.

L'assainissement sera un plus grand problème à long terme. Il y a énormément de débris et de déchets répandus dans les îles qui devront être rassemblés et transportés dans des « îles poubelles » à un moment donné au cours des mois à venir.

Abris

¹⁶Source : Rapport de mission de l'expert ECHO de 17/12/2005.

¹⁷90% des 200 îles habitées ont les communautés avec moins de 500 personnes ; la plupart des îles sont accessibles par les petits bateaux ; la destruction des bateaux et des jetées entrave encore plus de livraison d'aide ; les îles ont été complètement dépendues au capital du mâle avant le tsunami, ce qui signifie que toute l'aide doit être transportée de mâle.

¹⁸l'électricité est reconstituée dans 194 îles et communications en 192

¹⁹Voir la décision écho-SA/2005/01000 du financement d'urgence pour le Sri Lanka et les Maldives.

3 000 logements sont inhabitables et 4 700 ont besoin de réparation majeure ou de reconstruction totale. La première étape de mise en place d'abris temporaires sera bientôt achevée dans quelques-uns des atolls les plus touchés et les réparations mineures ont déjà commencé.

Soutien aux moyens de subsistance

La pêche représente 16% du PIB. 26 navires ont été perdus et 121 endommagés. La FAO estime qu'environ 1,5 million d'euros sera nécessaire pour commencer la remise en état de la pêche marine et des secteurs agricoles dans les zones touchées par le tsunami. Cela comprendra le remplacement ou la réparation de petits bateaux et du matériel de pêche, et la mise à disposition de moyens permettant la reprise d'activités de subsistance.

Les priorités pour les prochains quatre à six mois seront de reconstruire/réparer des logements, fournir la logistique et le transport de l'eau et des matériaux de construction ainsi qu'aider les pêcheurs et les agriculteurs à retrouver leurs moyens de subsistance.

Thaïlande

Suite aux raz de marée qui ont dévasté la côte ouest de la Thaïlande, les 6 provinces côtières Andaman de Ranong, Phang Nga, Krabi, Phuket, Trang et Satun ont été déclarées en état d'urgence. Les provinces les plus touchées sont Phang Nga et Ranong, où l'impact a été important, balayant des communautés entières. L'évaluation du PNUD/FAO/Banque mondiale du 7 janvier 2005 estime que 500 villages et 30 000 familles ont été touchés (environ 100 000 personnes), 7 500 logements détruits, 3 300 bateaux perdus et 4 300 endommagés²⁰, ainsi que des milliers de paniers à poissons et d'autres structures de aquaculture hors d'état d'usage.

Soutien aux moyens de subsistance

L'impact du tsunami a porté un coup énorme aux petits pêcheurs vivant sur la côte. Tandis que le gouvernement thaïlandais a promis une série de mesures de compensation pour le secteur de la pêche, quelques-uns des groupes marginaux ne sont pas éligibles à ces systèmes de compensation ou celles-ci ne couvriront qu'une partie de leurs pertes. Parmi les personnes atteintes, il y a des minorités musulmanes, des pêcheurs thaïlandais marginalisés, des personnes semi-légalement et très pauvres et des groupes forains ethniques Mokhen dispersés le long de la côte ou sur les îles périphériques. Pour nombre d'entre eux, il sera presque impossible de reconstituer les outils de production et de récupérer les pertes.

Les opérations de compensation par le département de la pêche (DOF) sont à l'étude pour le moment et jusqu'à présent aucune initiative, exception faite de certaines opérations privées de charité, n'a été prise pour la reconstitution des outils et de l'équipement de pêche à petite échelle.

Système d'alerte précoce et préparation aux catastrophes

Comme mentionné par UNISDR/PPEW (Plateforme pour la promotion de l'alerte précoce de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes) dans l'appel des NU du 6 janvier 2005, si des systèmes d'alerte précoce efficaces de tsunami avaient été en place dans la région de l'Océan Indien, des milliers de vies auraient pu être sauvées. L'océan pacifique a mis en

²⁰Source : Département de la pêche.

place des systèmes d'alerte précoce efficaces, 80% des grands séismes se produisant autour de cet énorme océan. Cela n'était pas le cas dans l'Océan Indien.

Il est néanmoins clair que l'alerte précoce est en grande partie une question sociale, et que la technologie seule ne résoudra pas le problème. Un système d'alerte précoce efficace doit être centré sur les gens. Il exige l'engagement actif des communautés et du public, en plus de bons systèmes techniques. En outre, le système exige une éducation du public et une gestion expérimentée des situations d'urgence pour assurer que les alertes sont bien communiquées, bien comprises, et rapidement prises en considération. Cela doit être basé sur les activités de préparation aux catastrophes. En outre, la coordination régionale est essentielle notamment pour les systèmes de suivi, les alertes, les communications et la réponse aux catastrophes.

La communauté internationale entière s'est mise d'accord à Jakarta sur la nécessité de renforcer instamment la préparation et la capacité d'alerte précoce de la région de l'Océan Indien. Cet accord a été réaffirmé à la conférence mondiale sur la réduction des catastrophes qui s'est tenue à Kobe du 18 au 22 janvier 2005.

Régional

Coordination des opérations humanitaires

La réponse mondiale à la catastrophe a été d'une dimension sans précédent. Des milliards d'EUR ont été promis par les donateurs institutionnels et des centaines de millions donnés par les donateurs privés aux organisations humanitaires. Par conséquent il y a une grande présence des agences des Nations unies, des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du croissant rouge, d'ONG internationales et nationales mettant en oeuvre des opérations humanitaires dans les secteurs touchés. Outre les acteurs humanitaires, un grand nombre d'organisations gouvernementales (la protection militaire et civile) effectuent également des opérations de secours.

Cette multitude d'efforts sans précédent rend le besoin de coordination vital. Pour assurer une réponse humanitaire optimale, efficace et décisive et faire face à une catastrophe à dimension régionale, la coordination devra fonctionner sur un plan régional. Les Nations unies à travers leur bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) est l'institution la mieux placée pour assumer la coordination de la réponse humanitaire.

Soutien logistique aux opérations humanitaires

Le transport et les réseaux de télécommunications ont été brutalement interrompus par le tsunami dans la plupart des secteurs touchés et notamment sur la côte nord et ouest de Aceh. Il est encore impossible ou difficile d'atteindre un grand nombre de bénéficiaires par voie terrestre. La distribution de l'aide et de l'équipement humanitaires ainsi que les déplacements du personnel humanitaire sont principalement dépendants des transports aériens. Par conséquent, le trafic aérien vers les villes principales de la chaîne de distribution, telle que Medan ou Banda Aceh en Indonésie, a augmenté sensiblement et exige une coordination renforcée de la logistique liée aux opérations de secours afin de permettre la livraison efficace de l'aide.

Outre une coordination plus efficace des transports aériens, un meilleur accès des organisations humanitaires aux transports et aux moyens de communication sont nécessaires afin d'étendre à la fois les zones couvertes par les projets humanitaires et le montant de l'aide fourni aux zones qui sont déjà couvertes. L'utilisation de moyens militaires a jusqu'ici fourni une capacité minimale de transport mais seul un nombre limité d'agences a pu y avoir accès.

En outre, les opérations militaires devraient s'achever une fois que la première phase d'urgence est passée alors que la nécessité d'atteindre les bénéficiaires persistera bien au delà.

1.3. - Population cible et régions concernées :

Les zones visées sont celles touchées par le tsunami en Indonésie, au Sri Lanka, en Inde, aux Maldives et en Thaïlande, en accordant une attention particulière aux personnes dont les logements ont été endommagés ou détruits, et les groupes les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes, les personnes âgées et les enfants.

La présente décision visera environ 1 million de personnes touchées par le tsunami en Indonésie²¹ dans 15 districts de la province de Nanggroe Aceh Darusalam (NAD). Les zones les plus touchées sont la côte nord (les secteurs de Banda Aceh et Aceh Besar) et la côte ouest (les secteurs de Aceh Jaya et Aceh Barat). Bien que les dommages sur la côte nord-est aient été moins graves, le nombre de personnes déplacées ici est plus grand qu'initialement prévu, probablement parce qu'il y a eu un afflux d'autres régions plus sérieusement touchées.

Approximativement 1 million de personnes du Sri Lanka touchées par la catastrophe seront visées dans toute l'île à travers l'aide aux agences des NU et aux ONGI et un accent particulier sera donné au nord et à la région orientale, compte tenu de la présence d'ECHO, via ses partenaires expérimentés, dans ces régions dans le cadre du conflit.

En Inde, ECHO prévoit de compléter les actions des autorités en faveur d'environ 400 000 personnes directement touchées par la catastrophe, par les projets mis en oeuvre par les ONGI. Les activités en faveur des populations des îles Andaman et Nicobar dépendront de la possibilité laissée aux agences des NU et des ONGI d'y avoir accès.

Pour les Maldives, la population visée sera de 12 500 personnes précédemment déplacées et les 10 000 habitants de l'atoll Baa.

En Thaïlande, la présente décision fournira l'aide à 4000 membres de ménages de petits pêcheurs, entièrement dépendants de la pêche pour leur subsistance et parmi les groupes les plus vulnérables au sein des communautés de pêche de petite taille dans les provinces de Phang Nga et Ranong.

Pour la préparation aux catastrophes, à travers l'aide donnée aux NU, les bénéficiaires directs seront les praticiens des agences de gestion de catastrophes, les autorités locales, les institutions scientifiques/ techniques des pays touchés par le tsunami et les communautés à risque elles-mêmes.

1.4. – Evaluation des risques et contraintes éventuelles :

Les risques et les contraintes principaux sont les suivants :

- Accès : Cela concerne principalement Banda Aceh en Indonésie et les îles Andaman et Nicobar en Inde²², zones les plus touchées en termes de destruction physique. L'accès aux victimes pourrait être limité par l'action du gouvernement en Indonésie. Les déclarations faites par des hauts fonctionnaires indonésiens pourraient indiquer une possible intention de restreindre les mouvements des organisations humanitaires dans

²¹Appel des Nations unies du 06.01.2005

²²Principalement d'une nature politique concernant ces îles.

Aceh et, en fin de compte, elles pourraient être invitées à quitter la zone dans les mois à venir. Tandis que ces déclarations ont été minimisées par le président de l'Indonésie, il existe un risque de changement de la position du gouvernement indonésien. Cela empêcherait la mise en oeuvre de la plupart des actions financées en vertu de la présente décision.

- Reprise de conflits prolongés à Banda Aceh ainsi qu'au nord et à l'est du Sri Lanka. Il est prématuré de dire ce que l'"effet tsunami" sera sur les deux conflits, mais les tensions pourraient en effet augmenter alors que ces "conflits oubliés" se retrouvent encore pendant un certain temps dans les feux de l'actualité.
- Risque de coordination insuffisante, particulièrement au niveau du terrain en Indonésie, au Sri Lanka et en Inde. C'est une question clé compte tenu du niveau financier de la réponse humanitaire et du nombre d'acteurs humanitaires présents sur le terrain. La présente décision prévoit déjà l'aide aux mécanismes de coordination dans la région.
- En ce qui concerne les abris, il existe des vues contradictoires entre les gouvernements d'Indonésie, du Sri Lanka et de l'Inde, et les organisations humanitaires concernant la stratégie la plus appropriée à suivre. Les gouvernements favorisent l'établissement de camps semi permanents tandis que les organisations humanitaires considèrent que des abris temporaires sont plus appropriés, puisqu'ils ne devraient être qu'un moyen de transition visant à abriter les personnes déplacées pendant que les programmes de reconstruction sont mis en oeuvre.
- Compte tenu de la prédisposition de la région aux catastrophes naturelles, la mise en oeuvre normale des opérations pourrait être affectée par la présence d'autres catastrophes naturelles au cours de la période de mise en oeuvre de la présente décision.

2- Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée:

2.1. – Objectifs :

Objectif principal : Fournir l'aide et l'assistance nécessaire aux populations de l'Asie du Sud et du Sud-est touchées par le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004.

Objectifs spécifiques:

- Fournir une aide et une assistance, y compris la réhabilitation à court terme, aux populations touchées afin de les aider à regagner un niveau minimal d'autosuffisance en Indonésie, au Sri Lanka, en Inde, aux Maldives et en Thaïlande.
- Assurer une coordination efficace de l'aide humanitaire fournie aux populations touchées et un appui logistique pour la distribution de cette aide.
- Contribuer à l'analyse, à l'évaluation et au renforcement des systèmes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes dans les pays touchés par le tsunami du 26 décembre 2004 en Asie du Sud et du Sud-est.
- Créer et maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, pour évaluer les besoins, analyser les propositions de projet, coordonner et suivre la mise en oeuvre des opérations

2.2. - Composantes :

Indonésie

Santé

- Restauration des services de santé publique de base.
- Soins spécifiques pour les personnes handicapées, notamment avec la fourniture de prothèses
- Aide psychosociale afin de soutenir la réintégration des communautés et le rétablissement des réseaux et des habitudes quotidiennes. Conseil psychologique pour les cas aigus de traumatisme.
- Contrôle vectoriel et distribution de moustiquaires imprégnées.
- Appui aux campagnes d'immunisation.

Eau et assainissement

- Désinfection et réparation ou construction de puits ou d'autres systèmes d'approvisionnement en eau.
- Construction de latrines.
- Stages de formation à l'hygiène.

Abris

- Fourniture d'abris temporaires aux populations déplacées vivant dans les camps.
- Fourniture de matériaux de construction et d'outils aux populations touchées disposées et capables de réparer leurs logements.

Aide alimentaire

- Distribution d'aide alimentaire pour les personnes déplacées et particulièrement les groupes vulnérables dans les communautés gravement touchées.

Soutien aux moyens de subsistance

- Actions visant la reprise d'activités agricoles et de pêche ainsi que d'autres actions permettant la création de revenus afin de soutenir la restauration des moyens de subsistance.

Protection

- Actions visant à réduire l'exposition des enfants aux violences et aux abus.
- Actions en appui aux personnes âgées qui ont perdu leurs familles.

Sri Lanka

Aide alimentaire

- Distribution de produits alimentaires aux populations touchées.

- Compléments alimentaires ciblés en faveur des groupes vulnérables, particulièrement les enfants, les femmes enceintes et allaitantes.

Restauration des moyens de subsistance

- Programme « nourriture contre travail » visant la remise en état de l'infrastructure de base.
- Restauration des moyens de subsistance pour les communautés touchées, particulièrement petits pêcheurs et agriculteurs.

Santé et aide psychosociale

- Soins spéciaux pour les personnes handicapées.
- Renforcement du système de surveillance épidémiologique.
- Aide psychologique aux familles touchées, particulièrement aux enfants.

Abris et produits non alimentaires

- Inscription et base de données des personnes déplacées.
- Distribution d'abris d'urgence et construction d'abris semi permanents.
- Aide aux familles pour réparer leurs logements.
- Distribution de produits non alimentaires, y compris du matériel de cuisine.
- Appui logistique tel que des camions et unités de stockage.

Eau et assainissement

- Réhabilitation et construction de puits d'eau potable et de réservoirs d'eau.
- Réhabilitation et construction de latrines.
- Sessions de formation en hygiène, formation en entretien de puits et de latrines.

Inde

Abris et produits non alimentaires

- Fourniture d'abris dans les camps semi permanents.
- Distribution de produits non alimentaires, y compris du matériel de cuisine.

Eau et assainissement

- Réhabilitation et construction de puits d'eau potable, réservoirs d'eau et pompes manuelles.
- Réparation et installation de pompes manuelles.
- Réhabilitation et construction de latrines.
- Sessions de formation en hygiène, formation en entretien de puits et de latrines.

Aide psychosociale

- Aide psychologique aux familles touchées, particulièrement aux enfants et aux personnes âgées.

Sécurité alimentaire et récupération des moyens de subsistance

- Restauration des moyens de subsistance pour les pêcheurs les plus vulnérables et les autres communautés touchées.

Maldives

Abris et produits non alimentaires

- Fourniture de trousse de secours familiale.
- Réparation de logements partiellement endommagés et de petites infrastructures.

Récupération des moyens de subsistance

- Récupération des moyens de subsistance pour les pêcheurs et les agriculteurs les plus vulnérables.

Thaïlande

Soutien aux moyens de subsistance :

- Récupération des moyens de subsistance pour les pêcheurs les plus vulnérables.

Régional

Appui logistique

- Mise à disposition de transport aérien, maritime et terrestre pour les opérations humanitaires
- Appui à la coordination logistique des agences humanitaires.

Coordination

- Renforcement de l'aide d'OCHA aux équipes NU par pays et à d'autres organisations humanitaires en Indonésie, aux Maldives et au Sri Lanka.
- Aide aux centres d'information humanitaires (HIC) en Indonésie et au Sri Lanka.

Système d'alerte précoce et préparation aux catastrophes

- Evaluer les capacités d'alerte face aux risques de tsunami de la région à travers des missions d'équipes pluridisciplinaires
- Mettre en place des réseaux intermédiaires parmi les praticiens et les autorités
- Conduire une conférence régionale avec toutes les parties concernées par la coordination et la planification globale et organiser des réunions avec les praticiens compétents dans un but de formation et de coordination
- Fournir de l'aide technique, de l'information et des experts aux praticiens et aux dirigeants des communautés.
- Préparer un appui et des présentations éducatifs afin d'augmenter la sensibilisation et les activités de préparation

Assistance technique

Afin de maximiser l'impact de l'aide humanitaire sur les victimes, la Commission maintiendra son bureau ECHO situé à Jakarta et créera deux bureaux, un situé à Banda Aceh en Indonésie et l'autre à Colombo au Sri Lanka. Ces bureaux analyseront les propositions de projet, coordonneront et suivront de près la mise en œuvre des opérations humanitaires financées par la Commission. Les bureaux disposeront d'une assistance technique et de la logistique nécessaire à la réalisation de leurs tâches.

3 – Durée de la décision:

La durée de mise en œuvre de la présente décision sera de 18 mois

Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre endéans ladite période.

Cette durée permettra le financement non seulement des actions d'urgence qui ont déjà commencé, mais également d'activités de réhabilitation à petite échelle qui ont une plus longue période de mise en œuvre et sont dès lors nécessaires pour permettre une période de transition suffisante avant que la reconstruction n'ait lieu.

Les dépenses sont éligibles dans le cadre de cette décision à partir du 01.01.2005, afin de couvrir les coûts de certaines opérations d'aide d'urgence qui ont commencé en Indonésie, au Sri Lanka, en Inde et aux Maldives immédiatement après le tsunami.

Date de début : 01.01.2005

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période supérieure à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans le Contrat Cadre de Partenariat sera appliquée.

4 - Interventions/décisions antérieures de la Commission dans le contexte de la crise concernée

Liste des opérations précédentes d'ECHO en Asie relatives au Tsunami

Intitulé de la décision	Type de décision	2003	2004	2005
		EUR	EUR	EUR
ECHO/-AS/BUD/2004/01000	Première Urgence		3 000 000	
ECHO/-SA/BUD/2005/01000	Urgence			10 000 000
ECHO/IDN/BUD/2005/01000	Urgence			10 000 000
Sous-total			3 000 000	20 000 000
Total 2004-2005			3 000 000	20 000 000

Dated : 18/01/2005

Source : HOPE

Décision de Première Urgence 26/12/2004, 3 mois

EUR 3 000 000

Régionale	Réponse d'urgence, dont abris d'urgence et produits non alimentaires, trousse familiales, kits médicaux d'urgence, matériaux de base pour la phase de réparation	IFRC
-----------	--	------

Décision d'urgence, 30/12/2004, 6 mois

EUR 10 000 000

Sri Lanka 8 266 182€	Aide alimentaire et compléments alimentaires	ACF, CARE, DANISH RED CROSS, GAA, OXFAM, TdH CH, UNICEF, WFP, ZOA
	Produits non alimentaires: produits ménagers, produits d'hygiène, vêtements, etc.	
	Eau et assainissement: installation de réservoirs, de pompes à eau, distribution de pastilles de purification, construction de latrines d'urgence, traitement des puits	
	Santé : cliniques mobiles, médicaments et équipement médical, soutien psychologique	
	Abris d'urgence : mise à disposition du matériel nécessaire à la construction de ces abris	
Maldives 1 733 818€	Eau et assainissement, santé	UNICEF

Décision d'urgence, 31/12/2004, 6 mois

EUR 10 000 000

Indonésie	Compléments alimentaires et aliments thérapeutiques	ACF, CARE, DANISH RED CROSS, ICMC, IRC, MDMF, SC-UK, TSF, UNICEF, WHO
	Produits non alimentaires: produits ménagers, produits d'hygiène, vêtements, etc..	
	Eau et assainissement: installation de réservoirs, de pompes à eau, distribution de pastilles de purification, construction de latrines d'urgence, traitement des puits	
	Santé: systèmes d'alerte précoce, cliniques mobiles, médicaments et équipement médical, soutien psychologique	
	Protection (en particulier les enfants)	
	Services de télécommunications	

5 - Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs :

Réponse des donateurs en faveur des populations affectées par le Tsunami					
1. Pays membres UE (*)		2. Commission européenne		3. Autres (**)	
	EUR		EUR		EUR
Autriche	6 000 000	ECHO	23 000 000	Japon	389 269 230
Belgique	360 000	Autres services ²³	14 000 000	Australie	331 702 967
Chypre				Etats-Unis	270 991 000
République Tchèque	385 000			Canada	269 741 233
Danemark	13 378. 380			Norvège	133 666 066
Estonie	284 269			Privé	126 496 125
Finlande	12 000 000			Arabie Saoudite	125 769 230
France	20 883 200			Koweït	76 923 076
Allemagne	6 301 401				
Grèce	300 000				
Hongrie	310 300				
Irlande	2 320 993				
Italie					
Lettonie	142 000				
Lituanie	217 215				
Luxembourg	3 490 000				
Malte	8 000 000				
Pays bas	3 982 145				
Pologne	610 500				
Portugal	1 672 862				
Slovaquie					
Slovénie	87 744				
Espagne	52 950 000				
Suède	9 035 150				
Grande Bretagne	4 696 669				
Sous-total	170 407 828	Sous-total	37 000 000	Sous-total	1 724 558 927

Dated : 19/01/2005

(*) Source : ECHO 14 Points reporting for Members States. <https://hac.cec.eu.int>

Cases non remplies signifient qu'il n'y a pas d'information ou pas de contribution

(**) Source: www.reliefweb.org, 21/01/2005

EuropeAid répond à l'aide d'urgence du PAM avec 14 000 000 EUR affecté à l'aide alimentaire pour la région (en modifiant un contrat en cours).

Des informations supplémentaires concernant les contributions internationales aux victimes de tsunami peuvent être obtenues en consultant le site de OCHA "reliefweb" (système de suivi financier), qui est financé par ECHO : www.reliefweb.org

Il y a eu une réponse énorme des donateurs privés, y compris les entreprises privées. Au 20/01/2005, le "reliefweb" annonçait un montant de 126 496 125 EUR (équivalent à 164 444 963 US\$) en provenance de donateurs privés.

La Commission a annoncé jusqu'à 350 millions EUR d'aide à la reconstruction. Le montant final dépendra à la fois de l'évaluation des besoins en termes de coûts finaux de reconstruction, évaluation qui est actuellement menée par la Banque mondiale et devrait être disponible en mars, et des engagements d'autres donateurs.

²³ De plus, un programme post-tsunami de 15 millions EUR préparé par EuropeAid a été approuvé par le Comité ALA le 27 janvier 2005, et sera adopté par la Commission dans un futur proche.

En outre, la Commission proposera, en accord avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la présidence luxembourgeoise une facilité de prêt, gérée par la BEI, pour l'Océan Indien touché par le Tsunami.

6 - Montant de la décision et répartition par objectif spécifique :

6.1. - Montant total de la décision : 80 000 000 euro

6.2. - Ventilation budgétaire par objectif spécifique

Objectif principal: Fournir l'aide et l'assistance nécessaire aux populations de l'Asie du Sud et du Sud-est touchées par le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004.

Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (EURO)	Région géographique probable de l'opération	Activités	Partenaires potentiels ²⁴
-----------------------	---	---	-----------	--------------------------------------

²⁴ ACTION CONTRE LA FAIM, (FR), ACTIONAID (GBR), AGA KHAN FOUNDATION (United Kingdom), AGENCE D'AIDE A LA COOPERATION TECHNIQUE ET AU DEVELOPPEMENT, (FR), ATLAS LOGISTIQUE, (FR), CARE INTERNATIONAL DEUTSCHLAND E.V. (DEU), CARE INTERNATIONAL UK, CATHOLIC ORGANISATION FOR RELIEF AND DEVELOPMENT AID (NLD), CESVI cooperazione e sviluppo onlus, COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR), DANSK RODE KORS, (DNK), DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE / GERMAN AGRO ACTION, (DEU), DEUTSCHER CARITASVERBAND e.V., (DEU), FOLKEKIRKENS NODHJAELP, (DNK), FONDAZIONE TERRE DES HOMMES ITALIA ONLUS, HANDICAP INTERNATIONAL (BEL), HANDICAP INTERNATIONAL (FR), HELPAGE INTERNATIONAL (GBR), INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (INT), International Rescue Committee UK, MEDICAL EMERGENCY RELIEF INTERNATIONAL (GBR), MOVIMIENTO POR LA PAZ, EL DESARME Y LA LIBERTAD, (E), MOVIMONDO (ITA), NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL (NOR), OXFAM (GBR), PLAN INTERNATIONAL (UK), PREMIERE URGENCE, (FR), SOLIDARITES, (FR), Stichting CARE Nederland, TERRE DES HOMMES-CHE, THE INTERNATIONAL CATHOLIC MIGRATION COMMISSION (CHE), THE SAVE THE CHILDREN FUND (GBR), TRIANGLE Génération Humanitaire, (FR), UNITED NATIONS - FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION, UNITED NATIONS - WORLD FOOD PROGRAMME, UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES - BELGIUM, UNITED NATIONS POPULATION FUND, UNITED NATIONS, OFFICE FOR THE COORDINATION OF HUMANITARIAN AFFAIRS, WORLD HEALTH ORGANISATION - ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, WORLD VISION - UK, ZOA-Vluchtelingenorg

<p>Objectif spécifique 1: Fournir une aide et une assistance, y compris la réhabilitation à court terme, aux populations touchées afin de les aider à regagner un niveau minimal d'autosuffisance en Indonésie, au Sri Lanka, en Inde, aux Maldives et en Thaïlande.</p>	<p>56 500 000</p>	<p>Asie du Sud et du Sud est</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Santé. - Eau et assainissement - Abris - Aide alimentaire - Soutien aux moyens de subsistance - Protection 	<ul style="list-style-type: none"> - ACF - FRA - ACTED - ACTIONAID - AGA KHAN - ATLAS - CARE - DEU - CARE - UK - CARE NEDERLAND (FORMER DRA) - CARITAS - DEU - CESVI - CORDAID - CROIX-ROUGE - CICR- ICRC -CH - CROIX-ROUGE - DNK - DANCHURCH AID - DNK - GERMAN AGRO ACTION - HANDICAP (FR) - HANDICAP (BEL) - HELPAGE INTERNATIONAL - UK - ICMC - IOM - IRC - UK - MERLIN - MOVIMONDO - MPDL - NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL - OXFAM - UK - PLAN INTERNATIONAL UK - PREMIERE URGENCE - SAVE THE CHILDREN - UK - SOLIDARITES - TERRE DES HOMMES - CHE - TERRE DES HOMMES (TDH) - ITA - TRIANGLE - UN - FAO-I - UN - UNDP - UN - UNFPA - UN - UNHCR - BEL - UN - WFP-PAM - WHO - OMS - WORLD VISION - UK - ZOA
<p>Objectif spécifique 2 : Assurer une coordination efficace de l'aide humanitaire fournie aux populations touchées et un appui logistique pour la distribution de cette aide.</p>	<p>15 000 000</p>	<p>Indonésie, Sri Lanka, Maldives, Thaïlande</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination. - Soutien logistique 	<ul style="list-style-type: none"> - UN - UNOCHA - UN - WFP-PAM

Objectif spécifique 3 : Contribuer à l'analyse, à l'évaluation et au renforcement des systèmes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes dans les pays touchés par le tsunami du 26 décembre 2004 en Asie du Sud et du Sud-est.	2 000 000	Asie	- Système d'alerte précoce et préparation aux catastrophes	- UN - UNOCHA
Objectif spécifique 4 : Créer et maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, pour évaluer les besoins, analyser les propositions de projet, coordonner et suivre la mise en oeuvre des opérations	600 000	Jakarta, Indonésie Banda Aceh, Indonésie Colombo, Sri Lanka		
Réserve, max. 10% du montant total	5 900 000			
TOTAL	80 000 000			

7 –Evaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à « procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures ». Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle d'ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_fr.htm.

8 –Impact budgétaire article 23 02 01

	CE (en Euro)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2005	476 500 000
Renforcement à partir de la réserve d'aide d'urgence	100 000 000
Transferts	
Total crédits disponibles	576 500 000
Total exécuté à la date du 20/01/2005	193 110 370
Reste disponible	383 389 630
Montant total de la décision	80 000 000

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

**relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget de l'Union européenne
en
Asie du Sud et du Sud est**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

Vu le Traité instituant la Communauté européenne,

Vu le règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire²⁵, et en particulier son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit :

- (1) Un séisme s'est produit le 26 décembre 2004 causant un raz de marée qui a fortement touché l'Indonésie, le Sri Lanka, l'Inde, les Maldives et la Thaïlande.
- (2) Au 20 janvier 2005, ce tsunami a causé plus de 213 655 décès reconnus, dont 170 000 décès uniquement en Indonésie, et presque 31 000 au Sri Lanka. Plus de 27 000 personnes sont encore portées disparues.
- (3) Le raz de marée a également causé la destruction massive de logements et d'infrastructure publique et on estime à presque 5 millions le nombre de personnes affectées.
- (4) La Commission européenne a déjà approuvé une décision de première urgence pour la région le 26/12/2004 (3 millions EUR), une décision d'urgence pour le Sri Lanka et les Maldives le 30/12/2004 (10 millions EUR) et une autre décision d'urgence pour l'Indonésie le 31/12/2004 (10 millions EUR)
- (5) Les Nations unies ont lancé un appel sans précédent le 6 janvier 2005, se concentrant sur les besoins immédiats des personnes en Indonésie, aux Maldives, au Myanmar, aux Seychelles, en Somalie et au Sri Lanka de janvier à fin juin 2005, et ont demandé que 751,5 millions EUR financent le travail crucial d'environ quarante agences des NU et ONG pour les six premiers mois de 2005.
- (6) Les évaluations initiales indiquent que l'aide alimentaire, la santé, l'aide psychosociale, l'eau et l'assainissement, le soutien aux moyens de subsistance et la protection sont des secteurs prioritaires.
- (7) La présence de nombreuses organisations humanitaires ainsi que d'autres entités répondant à la crise humanitaire exige l'établissement de mécanismes forts de coordination. Cette réponse humanitaire sans précédent exige également le déploiement d'une logistique appropriée.
- (8) Il y a un consensus sur la nécessité d'établir des systèmes d'alerte précoce efficaces et d'autres mesures de préparation aux catastrophes.

²⁵ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

- (9) Afin de maximiser l'impact de l'aide humanitaire sur les victimes, il est nécessaire de créer et maintenir une assistance technique sur le terrain.
- (10) Une évaluation de la situation humanitaire a conclu que les opérations d'aide humanitaire devraient être financées par l'Union européenne pour une période de 18 mois.
- (11) Il est estimé qu'un montant de 80 000 000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour fournir une assistance à environ 2,5 millions de personnes des pays asiatiques les plus touchés par le tsunami en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs.
- (12) Conformément à l'Article 17, paragraphe 3, du Règlement (CE) No 1257/96 du 20 juin 1996, le Comité d'aide humanitaire a donné un avis favorable le

A ARRETE LA PRESENTE DECISION:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 80 000 000 euros au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget 2005 de l'Union européenne en faveur d'opérations d'aide humanitaire en faveur des populations d'Asie du Sud et du Sud est (Indonésie, Sri Lanka, Inde, Maldives, Thaïlande) touchées par le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004.
2. Conformément à l'Article 2 du Règlement (CE) No1257/96 du Conseil, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:
 - Fournir une aide et une assistance, y compris la réhabilitation à court terme, aux populations touchées afin de les aider à regagner un niveau minimal d'autosuffisance en Indonésie, au Sri Lanka, en Inde, aux Maldives et en Thaïlande.
 - Assurer une coordination efficace de l'aide humanitaire fournie aux populations touchées et un soutien logistique pour la distribution de cette aide.
 - Contribuer à l'analyse, à l'évaluation et au renforcement des systèmes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes dans les pays touchés par le tsunami du 26 décembre 2004 en Asie du Sud et du Sud-est.
 - Créer et maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, pour évaluer les besoins, analyser les propositions de projet, coordonner et suivre la mise en oeuvre des opérations

Les montants alloués à chacun de ces objectifs et pour la réserve sont énumérés dans l'annexe de la présente décision.

Article 2

Sans préjuger du recours à la réserve, la Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'Article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2 millions d'euro.

Article 3

1. La durée de mise en œuvre de cette décision doit être une période maximum de 18 mois, commençant le 01.01.2005
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 01.01.2005.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

Article 4

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission

Annexe: Ventilation des montants alloués par objectif spécifique

Objectif principal : Fournir l'aide et l'assistance nécessaire aux populations de l'Asie du Sud et du Sud-est touchées par le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004.	
Objectifs spécifiques	Montant par objectif spécifique (euro)
Objectif spécifique 1 : Fournir une aide et une assistance, y compris la réhabilitation à court terme, aux populations touchées afin de les aider à regagner un niveau minimal d'autosuffisance en Indonésie, au Sri Lanka, en Inde, aux Maldives et en Thaïlande.	56 500 000
Objectif spécifique 2 : Assurer une coordination efficace de l'aide humanitaire fournie aux populations touchées et un soutien logistique pour la distribution de cette aide.	15 000 000
Objectif spécifique 3 : Contribuer à l'analyse, à l'évaluation et au renforcement des systèmes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes dans les pays touchés par le tsunami du 26 décembre 2004 en Asie du Sud et du Sud-est.	2 000 000
Objectif spécifique 4 : Créer et maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, pour évaluer les besoins, analyser les propositions de projet, coordonner et suivre la mise en oeuvre des opérations	600 000
Réserve	5 900 000
TOTAL	80 000 000

Les subventions pour la mise en œuvre de l'aide humanitaire telle que définie par le Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire sont attribuées en conformité avec le Règlement financier, en particulier son article 110, et avec ses modalités d'exécution, en particulier son article 168.

Niveau de financement : en application de l'article 169 du Règlement financier, les subventions pour la mise en œuvre de la présente décision peuvent financer 100% des coûts d'une action.

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG et par les organisations de la Croix Rouge sur la base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) (en conformité avec l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier) et par les agences des Nations Unies sur la base de l'Accord cadre administratif et financier (FAFA). Les normes et critères établis dans le Contrat Cadre de Partenariat standard d'ECHO auquel les ONG et les organisations internationales doivent adhérer, ainsi que les procédures et critères nécessaires pour devenir partenaire sont disponibles à l'adresse suivante :

http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index_fr.htm